Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025_004-BF

MAIRIE DE CHOISY-LA-VICTOIRE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante,

SECTION	Projet BP 2025	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	447 781.13 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	81 350.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	529 131.13 €	0.00 €	0.00 €

Le budget communal est voté par nature et est équilibré, certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A)<u>LES DEPENSES</u>

1)Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'établissent à 184 484.17 € contre 123 500,00 € au budget primitif 2024, ce qui représente une augmentation forte. A prévoir en 2025, de très gros travaux d'entretien sur l'Eglise et la mairie : démoussage du toit de l'Eglise qui n'a jamais été fait et qui est probablement à l'origine d'infiltration d'eau ayant provoqué l'effondrement d'une partie du plafond ; démoussage de la toiture de la mairie/logement avec réparation d'un des pignons en très mauvais état ainsi que la remise en place de tuiles et pose d'une nouvelle sortie de VMC ; remplacement de gouttière de la mairie/logement en très mauvais état également. Mais aussi, l'abattage d'arbres à la mare. La location mobilière est en augmentation également puisque, comme vu dans le Compte Financier Unique, la location du nouveau copieur est plus élevée mais pris en charge financièrement par la société de rachat du contrat de location du copieur en 2024.

2)Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont stables à hauteur de 96 480.00 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025_004-BF

3)Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 95 610 € est stable.

4) Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68)

Ces charges sont stables à 500 €.

5) Atténuation de ressources (chapitre 014)

Charges stables également à 21 153 €.

Globalement, ces augmentations des prévisions budgétaires sont dues au fait que la commune a essayé de maîtriser les dépenses sur ces dernières années afin de remonter son excédent et faire face à de futurs travaux. Par ailleurs, cette année la section d'investissement est encore une fois excédentaire, il n'y a donc pas besoin d'affecter une partie du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour terminer sur les dépenses de fonctionnement, un virement de crédit à la section d'investissement de 49 543.96 € est prévu.

B)LES RECETTES

6) Produits de service (chapitre 70)

Produits stables à hauteur de 3500 €.

7)La fiscalité (chapitre 73)

En 2025, la fiscalité baisse bien que les contributions directes soient en augmentation du fait des bases prévisionnelles à la hausse et de l'inflation, mais au moment du vote du budget nous n'avons pas connaissance du montant du fonds départemental des DMTO et dans quelle mesure il sera maintenu ou non et à quel niveau à la vue de la conjoncture actuelle ni du montant de la dotation de solidarité communautaire.
La fiscalité s'élève donc à 157 116.11 € au BP 2025 contre 172 001 € au BP 2024.

8)Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations de l'Etat sont en baisse du fait de la très probable diminution de la DGF (estimation de l'AMF) et une diminution très probable de la dotation de solidarité rurale et des élus locaux inconnues au moment du vote du budget et à la vue de la conjoncture actuelle. On observe également une baisse de la compensation de la taxe foncière.
Les dotations et participations s'élèvent à 44 225 € au BP 2025 contre 50 723 € au BP 2025.

9) Produits de gestion courante (chapitre 75)

Produits à hauteur de 7 900 € au BP 2025, stable par rapport au BP 2024.

10) Produits financiers (chapitre 76)

Produits stables à hauteur de 2 €.

Enfin, au chapitre 002, on retrouve l'excédent antérieur reporté pour 235 038.02 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement (autofinancement complémentaire éventuellement).

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est en baisse. Mais la commune prévoit le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public par de la led dans la rue du Tour de Ville et la rue du 8 mai 1945 ; de poursuivre les travaux engagés pour l'étude de sécurité Grande Rue et rue Neuve et l'installation d'une réserve incendie au Hameau de Froyères avec clôture de protection.

Des dépenses d'investissement à hauteur de 81 350 € sont prévues au BP 2025 contre 170 231.85 € au BP 2024 avec en détail par chapitre :

- 650 € au chapitre dépôt et cautionnement stable par rapport au BP 2024
- 1000 € au chapitre 20 Immobilisations corporelles, stables par rapport au BP 2024
- 79 700 € au chapitre 21 immobilisations corporelles contre 168 581.85 € au BP 2024.

D) LES RECETTES

En 2025, la section d'investissement sera potentiellement financée par la subvention du Conseil Départemental pour le remplacement des lanternes d'éclairage public et la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées financera également ce projet ainsi que l'installation de la réserve incendie au Hameau de Froyères.

En détail par chapitre :

- Chapitre 10 dotations : 15 000 € au BP 2025 contre 900 € au BP 2024
- Chapitre 13 subventions : 11 265.20 € au BP 2025 contre 67 835.76 € au BP 2024
- Chapitre 16 : dépôt et cautionnement stable à hauteur de 650 €

Pour terminer, on retrouve le virement de la section de fonctionnement pour 49 543.96 € ainsi que le solde d'exécution au chapitre 001 pour 4 890.84 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 060-216001511-20250409-09042025_004-BF